INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

N° d'enregistrement national :

87 14374

2 622 044

(51) Int CI4: H 01 G 1/13; H 01 M 3/06, 9/04.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

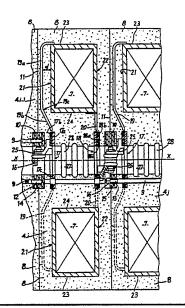
- Date de dépôt : 19 octobre 1987.
- (30) Priorité:

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE. - FR.

(71) Demandeur(s) : Société anonyme dite : AEROSPATIALE,

- Date de la mise à disposition du public de la demande: BOPI « Brevets » nº 16 du 21 avril 1989.
- (60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- Inventeur(s): André Lherm; Bernard Raveu; Alain Nicolas.
- Titulaire(s):
- Mandataire(s): Propi Conseils.
- Dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, notamment pour générateur de Marx à haute densité d'énergie, et électrode pour un tel dispositif.
- (57) Dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, du type comportant une pluralité d'étages de condensateur 4.1 à 4.n dont chacun se présente sous la forme d'une couronne et est pourvu, du côté de chacune des faces d'extrémité 21, 22 du condensateur 7 correspondant, d'au moins une électrode 19, 20, lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun X-X, chaque électrode 19, 20 étant radiale par rapport à la couronne correspondante et constituée d'une bande métallique mince dont le plan est de direction générale perpendiculaire audit axe commun X-X et parallèle auxdites faces d'extrémité 21, 22 desdites couronnes.

Selon l'invention, ce dispositif est remarquable en ce que, au moins en ce qui concerne certaines portions desdites électrodes qui se trouvent en regard d'une face d'extrémité 21, 22 de l'étage de condensateur correspondant, les bords longitudinaux desdites électrodes sont arrondis, de façon à ne pas présenter d'arête d'extrémité longitudinale en regard de ladite face d'extrémité 21, 22.



La présente invention concerne un dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, particulière-ment, quoique non exclusivement, approprié à être utilisé dans un générateur de Marx, ainsi que les électrodes d'un tel dispositif de stockage.

Cette invention résulte de la collaboration entre le Département d'Electrotechnique de l'Ecole Centrale de Lyon (Unité associée au CNRS n° 829) et le Laboratoire d'Essais Electromagnétiques de l'Etablissement d'Aquitaine de la Déposante.

10

On sait qu'un générateur de Marx est constitué par plusieurs étages de condensateur qui sont chargés en parallèle et déchargés en série. Chaque étage de condensateur peut être chargé sous des tensions supérieures à plusieurs centaines de kilovolts, de sorte que la tension et l'énergie disponibles à la sortie dudit générateur peuvent respectivement atteindre quelques mégavolts et quelques dizaines de kilojoules.

Par exemple, dans le document JAPANESE JOURNAL OF APPLIED PHYSICS, Vol.20 (1981) Dec., No. 12, Yusuke KUBOTA, Jun-ichi 20 KODAIRA et Akira MIYAHARA décrivent un générateur de Marx, dans lequel chaque étage de condensateur se présente sous la forme d'une couronne, lesdites couronnes étant disposées parallèlement l'une à la suite de l'autre, coaxialement à un axe commun. Pour sa jonction aux éclateurs qui se 25 trouvent au voisinage dudit axe, chaque étage de condensateur est pourvu, à chacune de ses extrémités, d'au moins une électrode, ces électrodes étant radiales par rapport à la couronne correspondante et constituées de bandes métalliques minces (clinquant), dont les plans sont au 30 moins sensiblement perpendiculaires audit axe commun et parallèles aux faces desdites couronnes. En fait, afin de

réduire au maximum l'inductance totale de chaque étage, chacune des extrémités d'un étage de condensateur est reliée à un éclateur par une pluralité d'électrodes radiales, réparties autour dudit axe commun. De plus, chaque étage de condensateur est, avec ses électrodes, enrobé dans une résine diélectrique.

Bien entendu, afin de réduire le volume du générateur, chaque étage est réalisé de façon aussi compacte que possible.

Du fait de cette compacité recherchée et de la pluralité des électrodes associées à chaque étage, il existe donc dans les dispositifs de stockage d'énergie de ce type de nombreux points proches les uns des autres et portés à des potentiels élevés et opposés. Les risques de claquage sont donc importants.

Par ailleurs, du fait de leur structure, les électrodes ont une faible rigidité mécanique, de sorte qu'elles se déforment au moment du moulage de la résine diélectrique d'enrobement et qu'il est pratiquement impossible de respecter, en tout point d'une électrode, la distance de sécurité devant la séparer de points à potentiels élevés opposés. Les risques de claquage sont donc encore accrus.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients.

20

A cette fin, selon l'invention, le dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, notamment pour générateur de Marx, du type comportant une pluralité d'étages de condensateur dont chacun se présente sous la forme d'une couronne et est pourvu, du côté de chacune des faces d'extrémité du condensateur correspondant, d'au moins une électrode, lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun, chaque électrode

ayant au moins une portion radiale par rapport à la couronne correspondante et étant constituée d'une bande métallique mince dont le plan est au moins sensiblement perpendiculaire audit axe commun et parallèle auxdites faces d'extrémité dudit condensateur, est remarquable en ce que, au moins en ce qui concerne certaines portions desdites électrodes qui se trouvent en regard d'une face d'extrémité du condensateur correspondant, les bords longitudinaux desdites électrodes sont arrondis, de façon à ne pas présenter d'arête d'extrémité longitudinale en regard de ladite face d'extrémité.

Ainsi, les risques de claquage entre lesdites électrodes et les points du condensateur à potentiels élevés opposés sont réduits. De plus, lesdits bords longitudinaux arrondis procurent auxdites électrodes une rigidification s'opposant à leur déformation, lors du moulage de l'enrobage.

15

20

25

Dans le cas où, de façon connue, dans le dispositif de stockage d'énergie électrique, la tension est appliquée et recueillie entre les périphéries externe et interne du condensateur de chaque étage, tandis que les bornes dudit étage de condensateur sont disposées centralement au voisinage dudit axe commun, de sorte que chaque étage de condensateur comporte au moins une électrode longue, extérieure audit condensateur, reliant ladite périphérie externe à une desdites bornes centrales, il est avantageux qu'au moins la partie de ladite électrode longue disposée au voisinage de la périphérie interne du condensateur soit pourvue de tels bords longitudinaux arrondis.

Cette dernière particularité est d'autant plus importante que le plus souvent, à des fins de compacité, lesdites bornes centrales sont disposées au moins approximativement dans le plan des faces d'extrémité dudit condensateur, de sorte que ladite électrode longue comporte un coude au voisinage de ladite périphérie interne, pour la rapprocher dudit condensateur.

Dans les dispositifs de stockage du type décrit ci-dessus,

5 il est prévu au moins une autre électrode, plus courte,
reliant la périphérie interne dudit condensateur à l'autre
desdites bornes. Notamment à des fins de rigidité, il est
préférable que chacune desdites électrodes (aussi bien
longue que courte) soit pourvue de tels bords longitudinaux
arrondis sur la plus grande partie de sa longueur.

La présente invention concerne également une électrode pour un dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, du type comportant une pluralité d'étages de condensateur dont chacun se présente sous la forme d'une couronne, et est pourvu, du côté de chacune des faces d'extrémité du condensateur correspondant, d'au moins une électrode, lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun, chaque électrode ayant au moins une portion radiale par rapport à la couronne correspondante et étant constituée d'une bande métallique mince dont le plan est de direction générale perpendiculaire audit axe commun et parallèle auxdites faces d'extrémité desdits condensateurs, et cette électrode est caractérisée en ce que, au moins en ce qui concerne certaines de ses portions qui se trouvent en regard d'une face d'extrémité du condensateur correspondent, les bords longitudiaux de ladite électrode sont arrondis, de façon à ne pas présenter d'arête d'extrémité longitudinale en regard de ladite face d'extrémité.

15

20

25

Dans le cas où ladite électrode est destinée à un dispositif de stockage d'énergie dans lequel la tension est appliquée et recueillie entre les périphéries externe et interne du condensateur de chaque étage, tandis que les

bornes dudit étage de condensateur sont disposées centralement au voisinage dudit axe commun, ladite électrode reliant ladite périphérie externe à l'une desdites bornes centrales, est remarquable en ce qu'au moins sa partie disposée au voisinage de la périphérie interne du condensateur est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis.

10

De préférence, ladite électrode est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis sur la plus grande partie de sa longueur.

Si, de plus, ladite électrode est prévue pour un dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, du type comportant une pluralité d'étages de condensateur dont chacun se présente sous la forme d'une couronne, et est pourvu, du côté de chacune des faces d'extrémité du conden-15 sateur correspondant, d'au moins une électrode, lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun, chaque électrode ayant au moins une portion radiale par rapport à la couronne correspondante et étant constituée d'une bande métallique mince dont le plan est de 20 direction générale perpendiculaire audit axe commun et parallèle auxdites faces d'extrémité desdits condensateurs, la tension étant appliquée et recueillie entre les périphéries externe et interne du condensateur de chaque étage, tandis que les bornes dudit étage de condensateur sont 25 disposées centralement au voisinage dudit axe commun, ladite électrode reliant la périphérie interne à l'une desdites bornes centrales, est remarquable en ce qu'elle est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis sur la 30 plus grande partie de sa longueur.

Lesdits bords longitudinaux arrondis peuvent être obtenus par recourbement des portions longitudinales de ladite électrode. Dans ce cas, il est préférable, afin d'éliminer tout risque de claquage entre l'électrode et le condensa-

teur, que ledit recourbement soit cylindrique et s'étende sur une amplitude angulaire d'au moins 180°, et de préférence de 225°.

Dans un mode particulier de réalisation, dans lequel
1'électrode est réalisée dans une bande métallique de 0,4 à
0,5 mm d'épaisseur et destinée à être portée à un potentiel
de l'ordre de 50 KV, le rayon de recourbement est avantageusement de l'ordre de 2,5 mm.

Dans une variante de réalisation, lesdits bords longitudi10 naux arrondis sont formés par des tiges rondes ou
tubulaires rapportées latéralement à ladite électrode. Dans
ce cas, ladite bande métallique mince peut être diamétrale
par rapport auxdites tiges, ou bien excentrée par rapport
au plan diamétral desdites tiges.

De plus, ladite électrode peut être constituée de deux bandes métalliques minces parallèles, solidarisées par l'intermédiaire desdites tiges.

De préférence, la ou les bandes métalliques minces et les tiges sont façonnées séparément à la forme désirée pour 20 l'électrode, puis assemblées après mise en forme, par exemple par soudure.

Il est avantageux que ladite électrode comporte, à chacune de ces extrémités, un prolongement sans bords longitudinaux arrondis, en vue de sa connexion, d'une part, à l'une desdites bornes du condensateur et, d'autre part, à l'une des périphéries interne ou externe dudit condensateur.

25

Ainsi, la présente invention concerne de plus un générateur de Marx, comportant le dispositif de stockage d'énergie électrique et/ou les électrodes spécifiées ci-dessus.

- Un tel générateur de Marx peut comporter un élément de répartition de champ électrique qui est disposé entre une électrode et ledit condensateur, en un point de forte concentration de champ électrique. Cet élément de
- 5 répartition de champ électrique peut être un anneau électriquement conducteur conformé pour suivre la forme générale de ladite électrode.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 montre, en coupe longitudinale schématique, un générateur de Marx.

La figure 2 est une coupe diamétrale, à plus grande échelle, illustrant partiellement la structure d'un étage de condensateur et sa liaison aux étages voisins.

La figure 3 est une vue de face d'un condensateur d'un tel étage, montrant la répartition des électrodes longues.

La figure 4 illustre schématiquement les lignes de champ électrique au moment de la charge desdits étages.

Les figures 5a à 5g montrent, en section, plusieurs modes de réalisation des électrodes conformes à l'invention.

25

Les figures 6,7 et 8 montrent, respectivement en vue de face, de dessus et en demi-coupe selon la ligne VIII-VIII de la figure 6, une électrode longue pour le générateur de Marx des figures 1 à 3.

Les figures 9 et 10 montrent, respectivement en vue de dessus et de bout, une électrode courte pour le générateur de Marx des figures 1 à 3.

1 La figure 11 illustre un perfectionnement supplémentaire conforme à la présente invention.

Le générateur de Marx 1, montré schématiquement sur la figure 1, comporte une enveloppe étanche 2, délimitant une enceinte 3, à l'intérieur de laquelle règne une ambiance 5 d'un gaz diélectrique, par exemple de l'hexafluorure de soufre SF6. Dans l'enceinte 3, sont agencés une pluralité d'étages de condensateur 4.1, 4.2,...,4.i,4.j,...4.n, qui, comme on peut mieux le voir sur les figures 2 et 3, présentent chacun la forme d'une couronne - ou tore-à 10 section rectangulaire. Ces étages de condensateur sont tous montés coaxialement à un axe X-X et sont juxtaposés le long dudit axe. De façon connue et non représentée, lesdits étages de condensateurs sont électriquement connectés les uns aux autres, notamment par l'intermédiaire de résistan-15 ces non représentées, pour pouvoir être chargés en parallèle, puis déchargés en série. De plus, des connexions électriques 5 relient lesdits étages de condensateur à des dispositifs électriques de commande, non représentés, extérieurs à l'enveloppe 2. 20

Par ailleurs, comme cela apparaîtra mieux de la suite de la description, les étages de condensateurs 4.1 à 4.n, sont mécaniquement solidaires les uns des autres et leur ensemble est mécaniquement porté par un support ou plusieurs supports 6, les liant à l'enveloppe 2. Par exemple, l'axe commun X-X est horizontal et le support 6 forme un socle, qui supporte lesdits étages de condensateurs et qui est lui-même supporté par ladite enveloppe 2.

25

30

Sur la figure 2, on a représenté, schématiquement en coupe axiale, l'un quelconque 4.i desdits étages de condensateurs, ainsi que, partiellement, les étages de condensateur 4.i-1 et 4.j, qui sont respectivement disposés de part et d'autre dudit étage 4.i.

- Comme on peut le voir, chaque étage de condensateur comporte un condensateur 7 en forme de couronne, centré sur l'axe X-X et noyé dans un enrobage de résine diélectrique 8.
- Les enrobages 8 présentent eux-mêmes la forme d'une couronne coaxiale à l'axe X-X et comportent des faces d'extrémité 11, par lesquelles ils peuvent s'appuyer les uns contre les autres.
- Les étages de condensateur consécutifs sont mécaniquement
 10 liés les uns aux autres grâce à des tirants de solidarisation 9, prenant appui sur des bagues de centrage 10. Chaque
 bague de centrage 10 s'ajuste dans des évidements centraux
 en regard prévus dans les faces d'extrémité et d'appui 11
 des enrobages consécutifs 8. Chaque tirant 9 est pourvu à
 15 chacune de ses extrémités de filetages 12 et 13, qui, soit
 se vissent dans des taraudages 14 desdites bagues 10, soit
 traversent librement des alésages 15 de celles-ci. Sur les
 filetages 13 se vissent des écrous de pression 16. Chaque
 bague 10 comporte des taraudages 14 et des alèsages 15.
- Sur la figure 2, on n'a pas représenté les liaisons électriques entre les étages de condensateur consécutifs. En revanche, on a représenté les bornes 17 et 18 de chaque étage de condensateur et les électrodes 19 et 20 correspondantes. De façon connue, les électrodes 19 et 20 sont constituées de bandes métalliques minces (par exemple quelques dixièmes de mm), généralement désignées sous le nom de clinquant.
- Chaque borne 17 et 18 présente une forme annulaire et est disposée au voisinage de l'axe X-X, auquel elle est coaxiale. De plus, lesdites bornes 17 et 18 se trouvent chacune, respectivement et au moins approximativement, dans le plan des faces d'extrémité 21 ou 22 des condensateurs 7.

1 Ainsi, l'encombrement axial de chaque étage peut être minimum.

La borne annulaire 17 de chaque étage est reliée, par une pluralité d'électrodes 19 radiales (voir la figure 3 sur laquelle on a supposé que l'enrobage 8 était éliminé), à la périphérie externe 23 du condensateur 7 correspondant. Les électrodes 19 sont donc longues. Elles comportent une partie plane allongée 19a, parallèle à la face d'extrémité 21 correspondante du condensateur 7 associé et écartée de celle-ci d'une distance d. Toutefois, pour rejoindre la borne annulaire 17, elle doit comporter de plus une partie centrale inclinée 19b, reliée à la partie plane 19a par un coude 19c, se trouvant au voisinage de la périphérie interne 24 dudit condensateur 7.

- 15 Par ailleurs, la borne annulaire 18 de chaque étage de condensateur est reliée, par une pluralité d'électrodes radiales 20 (dont la disposition en étoile n'est pas représentée mais est avantageusement semblable à celle des électrodes 19, telle que montrée sur la figure 3), à la périphérie interne 24 du condensateur 7 correspondant. Les électrodes 20 sont donc plus courtes que les électrodes 19. De plus, puisqu'elles sont logées à l'intérieur de ladite périphérie interne 24, elles peuvent être rectilignes sur toute leur longueur.
- Le plan des portions 19a des électrodes 19 et le plan des électrodes 20 sont orthogonaux à l'axe X-X. A titre d'exemple, ces électrodes peuvent être réalisés dans des bandes métalliques de 4 à 5 dixièmes de mm d'épaisseur et de 50 mm de largeur. La longueur des portions 19a des électrodes 19 peut être de l'ordre de 150 mm.

Les bornes 17 et 18 sont respectivement solidaires d'éclateurs 25 ou 26, logés dans l'évidement central 27 des étages de condensateur et disposés de façon que l'éclateur 25 d'un étage puisse coopérer avec l'éclateur 26 de l'étage 35 suivant. Des gorges 28 peuvent être pratiquées dans la paroi dudit évidement central 27 afin d'éliminer la conduction électrique par effet de peau.

De la description qui précède, il résulte clairement que, pour chaque condensateur 7, la tension est appliquée et 5 recueillie entre les périphéries externe 23 et interne 24 dudit condensateur et qu'afin d'occuper l'encombrement axial le plus faible possible, il est nécessaire que la distance <u>d</u> soit juste suffisante pour éviter les claquages 10 entre les électrodes 19 et les condensateurs 7 et que les bornes 17 soient rapprochées du centre desdits condensateurs 7, afin de permettre de disposer les éclateurs 25 d'un étage en regard des éclateurs 26 d'un étage voisin. Il en résulte que, entre le coude 19c d'une électrode 19 et la périphérie interne 24 le champ électrique est très élevé, 15 puisque cette électrode 19 et cette périphérie interne 24 sont portées à des potentiels élevés et opposés. A titre d'exemple, la différence de potentiel entre l'électrode 19 et la périphérie interne 24 (c'est-à-dire la différence de potentiel entre les électrodes 19 et 20), peut être de 20 l'ordre de 100 kV pendant la charge des condensateurs. Aussi, il existe des risques de claquage au niveau desdits coudes 19c. Sur la figure 4, on a représenté schématiquement les lignes de champ électrique pendant la charge des condensateurs 7. On voit qu'une forte densité de lignes de champ existe entre les coudes 19c et les condensateurs 7 pendant la charge de ceux-ci.

Les risques de claquage au niveau desdits coudes sont encore accrus du fait que, afin de diminuer l'inductance desdits étages de condensateurs on prévoit un grand nombre d'électrodes 19 par étage (huit dans l'exemple représenté) et du fait que, de par leur structure à faible épaisseur, à grande largeur et à grande longueur, les électrodes 19 ne présentent pas une résistance mécanique suffisante pour ne 35 pas se déformer au moment du moulage des enrobages 8. A

30

cause de cette faible résistance mécanique des électrodes 19, la distance <u>d</u> risque donc d'être inférieure en réalité à la valeur calculée pour éviter les claquages.

Pour remédier à ces inconvénients, selon l'invention, les bords longitudinaux des électrodes 19 et 20 sont arrondis en regard du condensateur 7 correspondant. On augmente ainsi la résistance au claquage entre les électrodes et les condensateurs, puisque lesdits bords longitudinaux ne présentent aucune arête vive en regard desdits condensateurs.

Les figures 5a à 5g montrent plusieurs exemples de sections conformes à l'invention pour les électrodes 19 et 20. Sur chacune des figures, le condensateur 7 (non représenté) serait disposé sous l'électrode 19 ou 20 correspondante.

Sur la figure 5a, les bords longitudinaux des électrodes 19 15 et 20 sont simplement recourbés du côté opposé au condensateur 7 correspondant, pour former des boudins cylindriques 29 et 30. Dans ce cas, il est avantageux que l'angle de recourbement A soit au moins égal à 180°, et de préférence de l'ordre de 225°, afin que les arêtes 20 d'extrémités 31 ou 32 desdits boudins soient parfaitement isolées du condensateur 7 par l'électrode 19 ou 20, respectivement. A titre d'exemple, pour une épaisseur de 0,4 mm du clinquant constituant lesdites électrodes, il est avantageux que le rayon \underline{r} desdits boudins cylindriques soit 25 de l'ordre de 2,5 mm. Sur les figures 5b et 5c, chaque électrode 19 et 20 est constituée de deux bandes de clinquant parallèle, solidaires le long de leurs bords longitudinaux, par exemple par soudure, de tiges rondes 33 et 34 (figure 5b) ou de tubes 35 et 36 (figure 5c). 30

Sur les figures 5d et 5e, chaque électrode 19 et 20 est constituée d'une seule bande de clinquant, solidaire le long de ses bords longitudinaux, par exemple par soudure, de tiges rondes 37 et 38 (figure 5d) ou de tubes 39 et 40 (figure 5e), lesdites bandes de clinquant étant déportées par rapport aux centres desdites tiges et tubes. Les figures 5f et 5g montrent deux variantes de réalisation, correspondant respectivement à celles des figures 5d et 5e, les bandes de cliquant étant alors disposées diamétralement par rapport auxdits tiges et tubes.

Les figures 6 à 10 illustrent la réalisation des électrodes 19 et 20 montrées par les figures 2 et 3 en conformité avec le mode de réalisation de la figure 5e.

10

20

25

Chaque électrode 19 (voir les figures 6 à 8) est bordée, du côté opposé au condensateur 7 correspondant, de deux tubes latéraux 39 et 40, soudés à ladite électrode. En plus des portions 19a, 19b et 19c décrites précédemment, une électrode 19 comporte une portion de retour 19d, qui est 15 sensiblement parallèle à l'axe X-X, pour sa liaison à la périphérie externe 23 du condensateur 7.

A cet effet, la bande de clinquant constituant l'électrode 19 comporte un prolongement 41 pour la fixation à ladite périphérie, par exemple par soudure.

De même, la bande de clinquant de la partie coudée 19b d'une électrode 19 comporte un prolongement 42, pour la fixation à une borne 17. Cette dernière peut à cet effet être constituée d'un anneau 17a et de secteurs 17b pressant entre eux lesdits prolongements 42, qui sont pourvus de trous 43 pour le passage de vis à écrous 44, destinées à presser lesdits prolongements entre ledit anneau 17a et un desdits secteurs 17b. Les éclateurs 25 sont alors portés par un anneau 17c, intérieur aux secteurs 17b et en liaison 30 mécanique et électrique avec le reste (17a,17b) des bornes 17 respectives. Les tubes 39 et 40 et la bande de clinquant

1 constituant chaque électrode 19 sont formés séparément à la forme de celle-ci, puis assemblés par soudure.

De même, chaque électrode 20 (voir les figures 9 et 10) est bordée de tubes latéraux 39 et 40 soudés. Le clinquant d'une électrode 20 comporte des prolongements 45 et 46, respectivement pour la fixation et la connexion électrique à la périphérie interne 24 du condensateur 7 correspondant et à une borne 18. Les prolongements 46 sont percés de trous 47 et les bornes 18 comportent une structure (semblable à celle des bornes 17) composée d'un anneau 18a 10 et de secteurs de pression 18b. Ainsi, lesdits prolongements 46 peuvent-ils être pressés entre un anneau 18a et un secteur 18b, par l'intermédiaire de vis à écrou, non représentées. Les éclateurs 26 sont solidaires d'un anneau 18c, intérieur aux secteurs 18b et en liaison mécanique et 15 électrique avec les autres constituants (18a,18b) des bornes 18 respectives. Là encore, les tubes 39 et 40 et la bande de clinquant constituant chaque électrode 20 sont formés séparément, puis assemblés par soudure.

Pour diminuer encore les risques de claquage entre une électrode 19 et la périphérie interne 24 du condensateur 7 correspondant, on peut disposer entre ladite électrode et ladite périphérie interne, un dispositif 48 de répartition de champ électrique (voir la figure schématique 11). Un tel dispositif peut être constitué par un anneau conducteur, courbé pour suivre au moins approximativement la forme courbée de ladite électrode 19.

REVENDICATIONS

- 1 1 Dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, du type comportant une pluralité d'étages de condensateur (4.1 à 4.n) dont chacun se présente sous la forme d'une couronne et est pourvu, du côté de chacune des faces d'extrémité (21,22) du condensateur (7) correspon-
- faces d'extrémité (21,22) du condensateur (7) correspondant, d'au moins une électrode (19,20), lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun (X-X), chaque électrode (19,20) ayant au moins une portion radiale par rapport à la couronne correspondante et étant
- constituée d'une bande métallique mince dont le plan est de direction générale perpendiculaire audit axe commun (X-X) et parallèle auxdites faces d'extrémité (21,22) desdites couronnes,
- caractérisé en ce que, au moins en ce qui concerne

 certaines portions desdites électrodes qui se trouvent en regard d'une face d'extrémité (21,22) du condensateur correspondant, les bords longitudinaux desdites électrodes sont arrondis, de façon à ne pas présenter d'arête d'extrémité longitudinale en regard de ladite face

 d'extrémité (21,22).
- 2 Dispositif de stockage d'énergie électrique selon la revendication 1, dans lequel la tension est appliquée et recueillie entre les périphéries externe (23) et interne (24) du condensateur (7) de chaque étage, tandis que les bornes (17,18) dudit étage de condensateur sont disposées centralement au voisinage dudit axe commun (X-X), de sorte que chaque étage de condensateur comporte au moins une électrode longue (19), extérieure audit condensateur (7), reliant ladite périphérie externe (23) à une desdites
 - caractérisé en ce qu'au moins la partie de ladite électrode (19) disposée au voisinage de la périphérie interne (24) du

30 bornes centrales (17),

- 1 condensateur (7) est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis.
 - 3 Dispositif de stockage d'énergie électrique selon l'une des revendications 1 ou 2,
- 5 caractérisé en ce que chacune desdites électrodes (19,20) est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis sur la plus grande partie de sa longueur.
 - 4 Electrode (19) pour un dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, du type comportant une
- pluralité d'étages de condensateurs (4.1 à 4.n) dont chacun se présente sous la forme d'une couronne, et est pourvu, d'un côté de chacune de ses faces d'extrémité (21,22), d'au moins une électrode, lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun (X-X), chaque
- flectrode ayant au moins une portion radiale par rapport à la couronne correspondante et étant constituée d'une bande métallique mince dont le plan est de direction générale perpendiculaire audit axe commun (X-X) et parallèle auxdites faces d'extrémité (21,22) desdits condensateurs,
- caractérisée en ce que, au moins en ce qui concerne certaines de ses portions qui se trouvent en regard d'une face d'extrémité du condensateur correspondant, les bords longitudinaux de ladite électrode sont arrondis, de façon à ne pas présenter d'arête d'extrémité longitudinale en
- 25 regard de ladite face d'extrémité.
- 5 Electrode selon la revendication 4, pour un dispositif de stockage d'énergie dans lequel la tension est appliquée et recueillie entre les périphéries externe (23) et interne (24) du condensateur (7) de chaque étage, tandis que les bornes dudit étage de condensateur sont disposées centralement au voisinage dudit axe commun, ladite électrode reliant ladite périphérie externe (23) à l'une desdites bornes centrales (17),

caractérisée en ce qu'au moins la partie de ladite

- électrode (19) disposée au voisinage de la périphérie interne (24) du condensateur (7) est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis.
- 6 Electrode selon la revendication 5, caractérisée en ce qu'elle est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis sur la plus grande partie de sa longueur.
- 7 Electrode (29) pour un dispositif de stockage d'énergie électrique à très haute tension, du type comportant une pluralité d'étages de condensateurs (4.1 à 4.n) dont chacun 10 se présente sous la forme d'une couronne, et est pourvu, du côté de chacune des faces d'extrémité (21,22) du condensateur correspondant, d'au moins une électrode, lesdites couronnes étant coaxiales et réparties le long de leur axe commun (X-X), chaque électrode ayant au moins une portion 15 radiale par rapport à la couronne correspondante et étant constituée d'une bande métallique mince dont le plan est de direction générale perpendiculaire audit axe commun (X-X) et parallèle auxdites faces d'extrémité (21,22) desdits condensateurs, la tension étant appliquée et recueillie 20 entre les périphéries externe (23) et interne (24) du condensateur (7) de chaque étage, tandis que les bornes dudit étage de condensateur sont disposées centalement au voisinage dudit axe commun, ladite électrode reliant la périphérie interne (24) à l'une desdites bornes centrales 25 (18).caractérisée en ce que ladite électrode (20) est pourvue de tels bords longitudinaux arrondis sur la plus grande partie de sa longueur.
- 30 8 Electrode selon l'une des revendications 4 à 7, caractérisée en ce que lesdits bords longitudinaux arrondis sont obtenus par recourbement des portions longitudinales de ladite électrode.

- 9 Electrode selon la revendication 8, caractérisée en ce que ledit recourbement est cylindrique et s'étend sur une amplitude angulaire d'au moins 180°, et de préférence de 225°.
- 5 10 Electrode selon la revendication 9, réalisée dans une bande métallique de 0,4 à 0,5 mm d'épaisseur et destinée à être portée à un potentiel de l'ordre de 50 kV, caractérisée en ce que le rayon de recourbement est de l'ordre de 2,5 mm.
- 10 11 Electrode selon l'une des revendications 4 à 7, caractérisée en ce que lesdits bords longitudinaux arrondis sont formés par des tiges rondes ou tubulaires.
- 12 Electrode selon la revendication 11, caractérisée en ce que ladite bande métallique mince est 15 diamétrale par rapport auxdites tiges.
 - 13 Electrode selon la revendication 11, caractérisée en ce que ladite bande métallique mince est excentrée par rapport au plan diamétral desdites tiges.
- 14 Electrode selon l'une des revendications 11 à 13, 20 caractérisée en ce qu'elle est constituée de deux bandes métalliques minces parallèles, solidarisées par l'intermédiaire desdites tiges.
 - 15 Electrode selon l'une quelconque des revendications 11 à 14,
- caractérisée en ce que la ou les bandes métalliques minces et les tiges sont façonnées séparément à la forme désirée pour l'électrode, puis assemblées après mise en forme.
 - 16 Electrode selon l'une quelconque des revendications 6 ou 7,
- 30 caractérisée en ce qu'elle comporte, à chacune de ces

- extrémités, un prolongement sans bords longitudinaux arrondis, en vue de sa connexion, d'une part, à l'une desdites bornes et, d'autre part, à l'une des périphéries interne ou externe dudit condensateur.
- 5 17 Générateur de Marx, caractérisé en ce qu'il comporte le dispositif de stockage d'énergie électrique spécifié sous l'une quelconque des revendications 1 à 3.
- 18 Générateur de Marx, 10 caractérisé en ce qu'il comporte les électrodes spécifiées sous l'une quelconque des revendications 4 à 16.
 - 19 Générateur de Marx selon l'une des revendications 17 ou 18,
- caractérisé en ce qu'un élément de répartition de champ 15 électrique est disposé entre une électrode (19) et le condensateur (7), en un point de forte concentration de champ électrique.
- 20 Générateur de Marx selon la revendication 19, caractérisé en ce que ledit élement de répartition de champ 20 électrique est un anneau électriquement conducteur conformé pour suivre la forme générale de ladite électrode.

